

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYPRIM EXTRA

Version:8.0.0.15

Date de révision: 15.11.2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identificateur de produit: KERLYPRIM EXTRA

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Primaire universel

N°code du produit: PRI 79

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: KERLYS
11 RUE EDOUARD BRANLY
F-86000 POITIERS
France
Tél: +33(0)5 49 44 23 44
Télécopie: +33(0)5 49 44 23 03
Courriel: kerlys.peintures@wanadoo.fr

Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245


2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H312 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *

N°CE: Non applicable.

Contient: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]

Éléments d'étiquetage (R - S):



- Symbole(s): Xn - Nocif

- R-phrase(s): 10 Inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
38 Irritant pour la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrase(s) S: 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Information(s) complémentaire(s): COV : 497 G/L, COV 2010 = 500 g/l (i : Revêtements monocomposants à fonction spéciale)

Dangers principaux: Inflammable.
Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Irritant pour la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres dangers: EVITER L'EXPOSITION DES ADOLESCENTS ET DES ENFANTS!

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYPRIM EXTRA

Version:8.0.0.15

Date de révision: 15.11.2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Description de la préparation:	Mélange de résines , de charges et pigments avec des additifs divers.
Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N°Id: 601-022-00-9 - N°CE: 215-535-7 - N°CAS: 1330-20-7 Conc. (% pds):20 < C <= 25 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 • - SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315 • Solvant naphte aromatique leger - N°CAS: .6474 2-95-6 Conc. (% pds):1 < C <= 5 - Symbole(s): Xn N - R-phrased(s): 65-10-37-51/53-66-67 - SGH : SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H335-336 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - Tox. aq. aiguë 2 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410 • Naphta lourd hydrosulfuré(pétrole) - N°CAS: . 64742-82-1 Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Symbole(s): Xn N - R-phrased(s): 65-66-67-51/53 - SGH : SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H335-336 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - Tox. aq. aiguë 2 - SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N°Id: 60 7-195-00-7 - N°CE: 203-603-9 - N°CAS: 108-65-6 Conc. (% pds):5 < C <= 10 - Classification: • R10 • - SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B • acétate d'éthyle - N°Id: 607-022-00-5 - N°CE: 205-500-4 - N°CAS: 141-78-6 Conc. (% pds):1 < C <= 5 - Classification: • F; R 11 • Xi; R 36 • R 66 • R 67 • - SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H335-336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B • Dioléate de N-alkyl"oléyl"propylène diamine Conc. (% pds):0 < C <= 1 - Symbole(s): Xn N - R-phrased(s): 22-38-41-50 - SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - Irr. cut. 2 - H315 - SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 SGH09 - Tox. aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	rougeurs des yeux et de la peau
- Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition simultanée au soleil où à d'autres sources d'UV, ce qui peut augmenter la sensibilité de la peau.
- Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition simultanée au soleil où à d'autres sources d'UV, ce qui peut augmenter la sensibilité des yeux.
- Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYPRIM EXTRA

Version:8.0.0.15

Date de révision: 15.11.2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Moyens d'extinction:	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Conseils aux pompiers:	Porter un appareil respiratoire autonome.
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.
Référence à d'autres sections:	voir chapitre 8 sur le port des EPI

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistilage. Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Stockage:	
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYPRIM EXTRA

Version:8.0.0.15

Date de révision: 15.11.2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conservé à des températures comprises entre 0°C et 40°C Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier doux acier inoxydable
Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	pas d'information

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
 - acétate d'éthyle : VME ppm = 400 - VME mg/m³ = 1440Valeurs selon:
composant n° 1 - V.L.E.C. = ppm - V.L.E.L. = ppm
 - Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
- Contrôles de l'exposition:
- Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
 - Protection des mains: Des gants en polyéthylène ou en polypropylène avec doublure en textile sont requis. Les gants en PVC ou caoutchouc sont déconseillés.
 - Protection de la peau et du corps: Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
 - Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
- Mesure(s) d'hygiène:
- Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: liquide visqueux
 - Couleur: blanc cassé
 - Odeur: solvantée
 - PH: Non applicable.
 - Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
 - Point d'éclair: PE>21°C, <55°C
 - Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
 - Densité relative (eau = 1): 1.22 à 1.27
 - Viscosité: 2'35 à 2'45 CF4 à 20 °C
- Autres informations:
- Hydrosolubilité: non soluble
 - Liposolubilité: non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYPRIM EXTRA

Version:8.0.0.15

Date de révision: 15.11.2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques
Autres données: COV : 497 g/l, COV 2010 = 500 g/l (i Revêtements monocomposants à fonction spéciale)
Information(s) supplémentaire(s):

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: produit non réactif
Stabilité chimique: stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation
Possibilité de réactions dangereuses: aucune à notre connaissance
Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.
Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote..

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Toxicité aiguë:
- Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
- Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.
Sensibilisation: Des cas de réactions cutanées allergiques ont été observés.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité: Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.
Persistance et dégradabilité: pas d'information
Potentiel de bioaccumulation: pas d'information
Mobilité dans le sol: insoluble dans l'eau
Autres effets néfastes: L'évaluation des dangers ci-dessus est basé sur la connaissance de la toxicité des différents composants du produit.
Résultats des évaluations PBT et vPvB: non concerné
Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYPRIM EXTRA

Version:8.0.0.15

Date de révision: 15.11.2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
Numéro ONU:	1263
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	peintures
- Classe(s) de danger pour le transport:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Etiquettes ADR/RID:	3
- Code danger:	30
- Code de classification et dispositions spéciales:	F1, 163 640E 650, LQ7
- Instructions d'emballage:	PO01,IBC03, LP01, R001
Voies maritimes (IMDG):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	peintures
- Classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Polluant marin:	oui
- Etiquette(s) IMDG:	3
Voies aériennes (ICAO/IATA):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	peintures
Dangers pour l'environnement:	en cas de deversement important, peut être dangereux pour le milieu naturel
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	porter les EPI mentionnés chapitre 8 en cas de manipulation
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement européen EC/790/2009 pour le mélange Directive COV 2010
Évaluation de la sécurité chimique:	pas d'évaluation à ce jour
Avis ou remarques importantes:	tableau des maladies professionnelles : 84

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008 pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010
Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	R10 Inflammable. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R38 Irritant pour la peau. R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

KERLYPRIM EXTRA

Version:8.0.0.15

Date de révision: 15.11.2011

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Restrictions:

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

Historique:

- Date de la première édition: 05.11.2009
- Date de la révision précédente: 20.12.2010
- Date de révision: 15.11.2011
- Version: 8.0.0.15
- Révision chapitre(s) n°: 2.3.6.12.14.15.16
Réalisé par: sf

